

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le quinze septembre deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Vannina **NEGRONI**.

Membres : 4

N°2022/13

MEMBRES PRÉSENTS	
NEGRONI Vannina	FRIMIGACCI Lucie
POGGI Dominique	
MEMBRES ABSENTS	
LECA Ornella	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
FRIMIGACCI Lucie	

OBJET : Décision modificative n°2.

La Présidente du Conseil d'administration de la crèche municipale informe les membres présents qu'il convient de verser des droits d'utilisation à l'organisme SITEC, suite à la réception d'une facture d'un montant de 1 436, 02 euros.

La Présidente du Conseil d'administration présente en conséquence un projet de décision modificative aux administrateurs, cette dépense n'ayant pas été prévue au budget primitif.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la décision modificative n°2 portant sur le budget de l'établissement, telle que présentée en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour 3.

La Présidente du Conseil d'administration,
Vannina **NEGRONI**



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la mairie, et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé à la Présidente du Conseil d'administration dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

21/09/2022

Edition de Décision Modificative

Réception par le préfet : 21/09/2022

1 / 1

Décision modificative n°2 (virement de crédit)

Description : Décision Modificative 2

date de délibération : 21/09/2022

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60823		736,02	
D F 011 6188		700,00	
D F 65 6512	1 436,02		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		1 436,02
	Réductions		1 436,02
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1 436,02
Solde Réductions	1 436,02
Ouv. - Réd.	